Envoyé en préfecture le 14/10/2024

ID: 089-248900938-20240930-RH_2024_88-DE

Recu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024



N*RH/2024/88

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	24 septembre 2024	Nombre de conseillers
		communautaires
Date d'affichage de la	24 septembre 2024	Effectif légal : 49
convocation :		En exercice : 49
		Présents : 39
		Votants : 46

Séance du 30 septembre 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS (39):

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS (10):

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à M. Nicolas SORET Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART M. Marc FAYADAT, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET M. Bernard MORAINE, pouvoir à M. Mohammed BELKAID Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Didier MIGNON Mme Marie-Hélène GOUEDARD M. Sébastien DORA Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet: Création d'emplois pour besoin de service - 2 postes d'agents de collectes des ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

ID: 089-248900938-20240930-RH_2024_88-DE

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024

RH/2024/88	Conseil communautaire du
	30 septembre 2024

Objet : Création d'emplois pour besoin de service – 2 postes d'agents de collectes des ordures ménagères

VU la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

CONSIDÉRANT que le contrat aidé de deux agents de la collecte des ordures ménagères, prend fin dès le 1er octobre 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité, pour l'intérêt du service, de maintenir ce personnel dans les effectifs et donc de créer deux postes permanents d'adjoints techniques à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

CONSIDÉRANT le tableau des effectifs,

Le Président propose à l'assemblée la création des deux emplois permanents à temps complet et dont les missions sont : Agent de la collecte des ordures ménagères.

Ces postes seront pourvus par des fonctionnaires de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial. Le cas échéant par des agents contractuels selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. Le niveau de rémunération est fixé à l'indice brut 367, indice majoré 366 du premier grade de la fonction publique territorial.

VU la Conférence des Maires et la Commission des Finances du 17 septembre 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0

- -APPROUVE La création de deux postes d'agent de collecte des ordures ménagères, comme présenté
- -MODIFIE le tableau des emplois pour l'année 2024,
- -PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe des Ordures Ménagères 2024,

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID: 089-248900938-20240930-RH_2024_88-DE

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme, Le Président,

Nicolas SORET

Communaute of Communa

Pour copie conforme, Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND